

L'ERE DES QUAKERESSES

par Lionel Aracil

Suite à la tribune dite « Deneuve » et des 99 autres, pour dire la liberté des hommes de les importuner, de les « mâle-mener », les nouvelles geôlières de la morale féministe n'ont pas eu de mots suffisamment haineux pour tenter de compromettre la pensée libre de femmes tout aussi légitimes pour dire sur le consentement ou la qualification de faits aux femmes.

S'il demeure regrettable de voir s'agiter des pharisiennes hypocrites qui ne parviennent pas à jouir avec les enseignements légués par DAF de Sade, il faut sans cesse rappeler le libre arbitre de la femme ou de l'homme, d'accepter ou de revendiquer l'amour et la violence que nous chante Sébastien Tellier, la satisfaction dans le fantasme du viol effleuré le temps d'un frisson d'ascenseur, le plaisir de suivre l'inconnu insistant dans les toilettes d'un wagon de train, de ces femmes qui aiment la puanteur des âmes crasses qui parfois cachent des cœurs purs.

Mais aucune ambiguïté ne subsiste sur les véritables victimes de viol, d'agression sexuelle, de harcèlement qui ne trouveront d'abord la paix et la réparation que lorsque la justice de leur pays aura criminalisé les faits à la hauteur de la gravité de ces actes barbares ; quand ce crime ne sera plus correctionnalisé à 80% comme en France ou quand la Suisse songera que le viol peut être pratiqué autrement que par la seule pénétration vaginale par un pénis, et rien d'autre, sans commenter plus avant l'archaïsme de son échelle des peines dont les 3 ans au moins «si l'auteur a agi avec cruauté» (sic). La victime d'un viol peut être psychologiquement incarcérée à vie, quand son bourreau lui, a confortablement expié sa faute au bout de dix ans. Que les éphores du Conseil fédéral et les législateurs méditent plus avant quant à leur devoir en matière de justice. C'est cette dernière qui juge du degré de civilisation d'un pays.

Mais au-delà de la gravité de ce scandale pénal et pour revenir aux soubresauts en France comme partout en Europe, ce qu'il faut retenir de la tribune de Catherine Millet et suivantes, c'est une liberté d'expression menacée par une censure rampante. Qu'il s'agisse de littérature, d'art contemporain ou de l'interprétation d'une œuvre classique, nous assistons à la tentation d'un révisionnisme culturel. Il n'aura été qu'à prendre l'exemple de la Carmen mise en scène à Florence par Leo Muscatto et réécrite afin que le public n'ait pas à applaudir, au final, le meurtre d'une femme.

Et en effet, le plus inacceptable dans cette querelle des anciennes et des modernes, et dont les premières ne sont pas celles que l'on croit, c'est que la chasse porcine cache une invitation à bâillonner les bouches dissonantes parce qu'elles ont eu le malheur d'exprimer un relativisme, une nuance de noir, de la sémiologie en barre. A cela vous ajoutez les actions en justice des associations confessionnelles et vous avez le tableau de Voltaire virevoltant dans sa tombe.